



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dijon, le 20 juillet 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Evacuation d'un terrain occupé illégalement avenue de Langres à Dijon

Ce mardi 20 juillet 2021 au matin, l'évacuation du terrain occupé illégalement avenue de Langres a été poursuivie par les forces de l'ordre, en application de l'arrêt rendu le 29 juin 2021 par la cour d'appel de Dijon, ordonnant l'évacuation sans délai de la maison située sur la parcelle de terrain.

Une première opération d'évacuation du terrain avait été réalisée par les forces de l'ordre le 20 avril 2021, en application de deux décisions de justice des 4 novembre 2020 et 19 mars 2021. A l'issue de cette opération, les occupants de la maison située sur l'emprise avaient pu rester dans les lieux, en application de la décision du 19 mars.

Toutefois, la ville de Dijon ayant interjeté appel de ladite décision, la cour d'appel de Dijon a été saisie et a conclu à l'évacuation sans délai de la maison.

Sollicité aux fins de faire exécuter cette décision de justice, Fabien SUDRY, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or, a **octroyé le concours de la force publique le 9 juillet 2021**.

Cette opération de police mobilise les effectifs de la direction départementale de la sécurité publique et deux unités de forces mobiles. Une présence policière sera par ailleurs maintenue au cours des jours prochains, afin de prévenir toute réitération des comportements violents observés après l'opération du 20 avril 2021.

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfecture de la Côte-d'Or

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04
53, rue de la Préfecture
21 000 DIJON

www.cote-dor.gouv.fr
[www.prefectures-regions.gouv.fr/
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

Service régional et départemental de la
communication interministérielle

